



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2018**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, M. LYONNAZ Bruno, Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL Michel, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. PARIS Yves, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie,

PROCURATIONS :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,
Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine,
Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.

ADOpte à l'unanimité.

Monsieur le Maire a indiqué avoir reçu plusieurs questions écrites qui ont été évoquées lors du déroulement de la séance.

M. FONTAINE sur le Projet Centre ;

M. MAURIANGE sur le devenir de la Poste ;

M. FLANDIN sur le ROB 2018 et les orientations notamment en matière d'investissement.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES :

- **Rapport d'orientations budgétaires 2018**
- **Emprunts de l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt de la commune – compléments**
- **Détection/géoréférencement des réseaux d'éclairage public – Groupement commande – SYANE**

PERSONNEL :

- **Frais de formations et réunions extérieures : Mise à jour des modalités de remboursement**

TRAVAUX :

- **Bilan financier TERACTION**

URBANISME :

- **Autorisations d'urbanisme**
- **Convention portage EPF 74 – Le Beau Site**

Questions diverses

FINANCES :

- **Rapport d'orientations budgétaires 2018**

Rappelant les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », et conformément à l'article 19 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de M. FALCONNET Georges, Adjoint au Maire en charge des Finances, les membres du Conseil municipal ont débattu de certains points,

Le Conseil Municipal, a ATTESTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire **2018**.

- **Emprunts de l'OPH 74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt de la commune – compléments**

Il a été rappelé la délibération du conseil n° 5-3/2017 du 6 mars 2017, par laquelle a été accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à l'OPH de la Haute-Savoie, lequel avait contracté deux prêts pour l'acquisition d'un logement PLS au 38 place de la mairie Ces emprunts ont été contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant total de 125 975 euros.

Le CDC a souhaité que soient précisées certaines clauses relatives aux taux de progressivité de ces deux prêts. La délibération du 6 mars 2017 a donc été complétée en conséquence.

- **Détection/géoréférencement des réseaux d'éclairage public – Groupement commande – SYANE**

Il a été indiqué que les collectivités exploitantes de réseaux doivent les déclarer et remettre dans un délai de 7 jours à réception des demandes des plans dans les récépissés de DT mentionnant la classification des réseaux selon leur précision de localisation

- Classe A : incertitude ≤ 40 cm (réseau rigide) ou ≤ 50 cm (réseau souple)
- Classe B : incertitude $\leq 1,5$ mètre
- Classe C : incertitude $\geq 1,5$ mètre ou absence de cartographie

Le réseau éclairage public est classé réseau sensible et souple, et tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité, fournis en réponse aux déclarations DT/DICT, doivent être géoréférencés en classe de précision A :

- Au plus tard le 1^{er} janvier 2019, en zones urbaines.
- Au plus tard le 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre à cette obligation, et tenant compte du fait que la commune de Sevrier a transféré la compétence éclairage public en Option A au SYANE, celui-ci propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et de représenter les communes sous certaines conditions de prérequis dans le cadre d'un groupement d'achat de prestations de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public en vue d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Le Conseil a donc adopté le principe d'une adhésion au groupement de commandes « de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public » initié par le SYANE et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL :

• Frais de formations et réunions extérieures : Mise à jour des modalités de remboursement

Il a été précisé qu'une mise à jour du règlement encadrant les modalités de remboursements de frais de formations et réunions était nécessaire, lequel règlement étant établi selon l'arrêté ministériel du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques, et les frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel de la fonction publique. Rappelant que le comité technique, réuni le 6 février 2018, avait émis un avis favorable à ces dispositions, le Conseil municipal a adopté les termes du règlement concernant le remboursement des frais de formations et réunions extérieures applicables aux agents municipaux.

TRAVAUX :

• Bilan financier TERACTION

Par délibération du 31 juillet 2017 TERACTION a été désigné comme mandataire des études d'aménagement des espaces publics et VRD pour le projet du centre, et par délibération du 9 octobre 2017 le Conseil municipal a adopté le bilan financier prévisionnel de l'opération. Suite au rendu de l'avant-projet, certains ajustements devaient être réalisés, lesquels apparaissent dans le nouveau plan de financement prévisionnel, adopté par le conseil municipal à la majorité, **moins 1 vote contre**.

URBANISME :

• Autorisations d'urbanisme

Conformément au Code de l'Urbanisme, ces demandes doivent être déposées par le Maire autorisé par le Conseil Municipal.

M. DUMOLARD aurait souhaité que le conseil puisse s'exprimer sur ces différents dossiers de façon séparée. Monsieur le Maire a rappelé que des délais réglementaires importants étaient imposés et qu'il fallait les prendre en compte de façon à les anticiper. M. LYONNAZ a également rappelé que toute démarche se basant sur de futurs appels d'offres pour ces différentes opérations pourrait, si cela s'avérait nécessaire, être stoppée en cas de dépassement substantiel des estimations initiales.

En conséquence, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à :

- **DÉPOSER** poser un permis de construire sur les parcelles AL397, 398, 399, 400, 401 pour la réhabilitation de la base d'aviron
- **DÉPOSER** un permis de construire sur les parcelles AD70 et 218 pour la réhabilitation de la maison Dezirat

- **DÉPOSER** une déclaration préalable pour les aménagements du parking et des espaces publics devant l'immeuble de la boule
- **DÉPOSER** une étude de cas par cas, un permis d'aménager et une déclaration de loi sur l'eau pour les aménagements des espaces publics du centre

• **Convention portage EPF 74 – Le Beau Site**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal de retirer cette question de l'ordre du jour, dans l'attente de nouveaux éléments concernant les modalités de prise en charge de ce portage.

Accord à l'unanimité du Conseil.

Questions écrites :

Prix de cession de terrains communaux : M. FONTAINE avait transmis différentes questions auxquels les débats ont permis de répondre en grande partie. Il a souhaité cependant avoir une précision sur les montants finalement indiqués pour la vente des terrains à Teractem : 2 262 000 €, alors que sur la délibération d'octobre 2016, le prix indiqué était de 2 173 815 €. Il a été répondu que le nombre de logements attendus est finalement de 69 au lieu de 66, et qu'une clause à meilleure fortune qui était présente au compromis de vente a été appliquée.

Avenir de la présence postale à Sevrier : M. MAURIANGE a souhaité attirer l'attention du conseil sur les dispositions de la Loi du 2 juillet 1990 imposant certaines obligations au groupe la Poste, société anonyme. Il indique que durant les 5 dernières années il y a eu une baisse de 25 % de l'ouverture au public de la poste, et que les opérations financières réalisées ont également connu une très forte baisse. Cela traduit selon lui une volonté manifeste de réduire le service postal. Il rappelle qu'il y a plusieurs propositions : conserver la Poste actuelle avec une ouverture de 12 heures ou ouvrir un relais postal communal ou trouver un commerçant qui assurera une partie de l'offre postale. M. le Maire répond qu'il a rencontré un commerçant intéressé à ouvrir un tel point postal dans le local commercial au RDC de l'immeuble place de la Mairie, rencontre au cours de laquelle était présent le délégué départemental de la Poste. Pour M. MAURIANGE la présence postale sera dès lors limitée à des opérations simples, sans opération financière, et il n'y aura plus de boîte postale. Il observe qu'il y a là une incohérence avec la volonté d'afficher un centre fort et dynamique. En définitive M. MAURIANGE considère qu'il faut demander au Groupe La Poste de respecter l'esprit de la loi de 1990 en assurant le service universel du courrier et colis, l'accessibilité bancaire, la contribution à l'aménagement du territoire et la distribution de la Presse. Monsieur le Maire propose de transmettre la lettre de M. MAURIANGE au responsable départemental du Groupe La Poste.

• **Questions diverses**

Centenaire de la fanfare du 27^{ème} BCA : M. MAURIANGE fait part d'une demande qui lui a été faite par le 27^{ème} BCA pour fêter cet anniversaire en associant le jeune public des écoles lors d'un grand spectacle à Rochexpo. Il a été précisé que les instituteurs et la directrice de Sevrier étaient partants. Le Conseil a entériné cette participation qu'il faudra donc prévoir au Budget primitif 2018 dans le cadre des frais de transports des enfants et des encadrants sur le lieu de la manifestation.

Voitures en autopartage : Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier de M. BILLET demandant à différents conseils municipaux, dont Sevrier, de bien vouloir s'impliquer dans la démarche. Le Conseil municipal a convenu d'inviter M. BILLET pour une explication détaillée du dispositif, et désignera à cette occasion des élus pour intégrer un groupe de travail dédié à cette question.

Réunion d'un conseil privé : Monsieur le Maire a proposé de réunir les membres du conseil municipal lors d'une réunion privée le 28 avril 2018 au Clos Berthet, pour évoquer dans le détail les projets en cours.

Ecomusée : Mme TALIN a indiqué qu'en vue de sa réouverture, l'Ecomusée faisait appel aux bonnes volontés pour une opération de remise en ordre le samedi 10 mars. M. FONTAINE a également donné quelques éléments d'information suite à l'AG de cette association qui s'est déroulée le 26 janvier dernier, à laquelle il a assisté en compagnie de Mme MALPLATE. Il s'agissait des 25 ans de l'Ecomusée, d'une rencontre avec l'Ecosse, d'un chiffre de plus de 10 000 visiteurs atteint et d'un bilan financier positif (R = 59 000 € - D = 55 000 €).

Travaux sur la piste cyclable :

Mme TALIN a informé le conseil de travaux à l'angle de la piste cyclable et de la route des Grands Prés. Elle s'interroge sur la durée de ce chantier. M. FALCONNET demandera aux services techniques de vérifier ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 45.

SEVRIER, le 28 février 2018

LE MAIRE,

Jacques REY